

Paris, le 28 juillet 2011

Communiqué de presse : Concertation Etat – Partenaires Sociaux : les Partenaires Sociaux contestent l'arbitrage du Gouvernement pour la période triennale 2012-2014, au détriment des jeunes et des salariés.

Les dirigeants d'Action Logement ont été reçus le 27 juillet par le Secrétaire d'Etat chargé du Logement Benoit Apparu pour leur présenter les nouvelles propositions du Gouvernement pour le cadrage financier 2012-2014 d'Action Logement.

Benoist Apparu a annoncé que l'Etat acceptait de diminuer de 150 millions d'euros sur 3 ans le prélèvement initial de 3,4 milliards dédié au financement des agences gouvernementales Anah et ANRU et qu'il allait mettre en place des mesures visant à atténuer les effets de ce prélèvement sur la trésorerie d'Action Logement.

Les Partenaires Sociaux (patronat et syndicats) qui gèrent paritairement Action Logement prennent acte de cette nouvelle position du Gouvernement. Ils soulignent, toutefois avec force, qu'elle n'est pas de nature à rétablir l'équilibre des interventions d'Action Logement pour le logement des salariés.

Le nouveau plan du Gouvernement menace clairement la construction de 70 000 logements sociaux dans toute la France.

Les Partenaires Sociaux constatent que la phase de concertation qui aurait dû permettre au Gouvernement de justifier la reconduction du prélèvement exceptionnel, au profit d'agences de l'Etat, sur les ressources d'Action Logement, n'a pas abouti à un accord.

Le Gouvernement n'a pas pris en considération les projets des Partenaires Sociaux notamment la construction de 45 000 logements pour les jeunes sur 3 ans. L'Etat continue de privilégier une politique sans rapport avec l'accès au logement des salariés, l'accompagnement à l'emploi et la compétitivité des entreprises.

Action Logement souhaite que le Gouvernement suspende son projet unilatéral de prélèvement et ouvre de véritables négociations contractuelles.

La pérennité d'Action Logement suppose que ses interventions sous forme de subventions ne dépassent pas 25% de ses ressources. Ceci impose que le prélèvement au profit des agences ne dépasse pas 500 M€ en 2014.

Action Logement estime qu'un accord peut raisonnablement être trouvé sur ces bases.

Au-delà, Action Logement ne serait plus en mesure de financer les programmes de construction de logements sociaux neufs et devrait réduire son action auprès des 750 000 ménages qui à ce jour bénéficient chaque année des programmes d'accession au logement, d'aide à la garantie locative et des services offerts aux salariés.

Le décret 2009-2011 s'est concrétisé par la fin du Prêt PASS-TRAVAUX®.

Le décret 2012-2014, c'est 30 % de baisse de financement des logements sociaux.

Action Logement en quelques chiffres : Présent sur toute la France au service du logement des salariés ; en 2010, 750 000 ménages aidés dont + de 70 000 nouveaux ménages logés en locatif social ; un parc de près de 800 000 logements familiaux (par l'intermédiaire des filiales ESH et des filiales immobilières des CIL).

Contact : Delphine Perrier (UESL-Action Logement) – Tél : 01 44 85 81 53